

**Association des Parents d'Élèves
du Lycée Français
de Tamatave**

B.P. 508
TAMATAVE
Tél : 032 07 668 41 – 033 15 350 02
Fax: 20.53.311.34

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DE GESTION
15 JANVIER 2022**

Lieu : Salle de permanence
Date : 15 Janvier 2022
Heure : 09H00

Ont été présents :

- Membre du Comité de Gestion :

Georges GEERAERTS, Président.

Bernard BOURDIN, Vice-Président.

Mbotizara FAHAROUDINE, Trésorière

Corrine FABRE FONTAINE, Trésorière-adjoint.

Edem DEFLY, Secrétaire.

Salman TAIBALY, Secrétaire-adjoint.

Zo RABETRANO, Conseiller : Excusé

Anthony CERVEAU, Conseiller : Excusé

Sandro VAHINY, Conseiller : Excusé

- Membres de l'administration:

Laurent KOMLAN, Proviseur.

Hervé RATIARISON, Directeur Administratif et Financier

- Les représentants du personnel

- Mme la conseillère du consul de France

Ordre du jour :

1. Budget prévisionnel 2022
2. Questions diverses

Le proviseur, M. KOMLAN a ouvert la réunion en souhaitant les vœux de nouvel an aux participants.

Le président, M. GEERAERTS ensuite annonce que le budget prévisionnel sera présenté par le Directeur Administratif et Financier et que des questions peuvent être posées directement.

En plus des explications fournies par M. RATIARISON au cours de l'Assemblée Générale du 13 Novembre 2021, ce dernier va de nouveau expliquer le fonctionnement financier du lycée.

Toute revue du budget prévisionnel doit être discutée par les membres du Comité de Gestion avec la trésorière, les multiples échanges de mails ne rendant pas facile cette tâche.

1. Présentation du budget

La parole a été remise au Directeur Administratif et Financier, M. RATIARISON pour la présentation du budget.

Après avoir présenté les vœux de nouvel an, ce dernier a tout d'abord tenu à clarifier le fait que le budget présenté est celui du comité et non celui de l'administration. Dans son explication, il a rappelé que :

- C'est donc à l'APE de proposer le budget avec l'appui de l'administration en tant qu'experte et le Directeur Administratif et Financier gère.
- Il y a donc eu un travail en amont avant la proposition du budget.

Reprenant la parole, le Président de l'APE M. GEERAERTS a souligné que le budget prévisionnel est basé sur le budget de l'année précédente avec les exigences pédagogiques de l'année en cours. Le proviseur est la personne la mieux placée à même de fournir des indications sur les variations. Point par point toutes les variations ont été discutées.

Cela a été confirmé et illustré par le Proviseur en utilisant l'exemple des nouveaux programmes pour le BAC. Il a précisé qu'une ligne budgétaire n'est pas obligatoirement dépensée mais peut servir dans le même chapitre.

M. RATIARISON a continué sa présentation avec des réponses aux remarques de Mme. FONTAINE envoyées par email.

- Passage du budget « Maintenance » de 110 millions à 130 millions : d'après M. RATIARISON, même cette augmentation n'est pas suffisante. Cette augmentation a été limitée pour éviter de demander une importante augmentation de l'écolage.
- Tableau Excel inexploitable car impossible de comparer la hausse de 4% à celle de 10% : Selon, M. RATIARISON, dans les détails, les données figurant l'année précédente ne le sont plus cette année.
- Augmentation de 10% de l'écolage lorsque le Lycée Français d'Antananarivo n'augmente que de 7% en fonction de l'inflation : d'après M. RATIARISON, il y a une différence entre les deux systèmes de gestion, le Lycée Français d'Antananarivo est un établissement de gestion directe (EGD) et le Lycée Français de Tamatave est un établissement conventionné. S'il faut suivre la logique du Lycée Français d'Antananarivo, il faudra aussi augmenter tous les contrats locaux de 40%. Il n'y a donc pas de comparaison à faire.
- Pourquoi une demande d'excédent de 329 904 538 Ariary alors que le compte financier de 2020 fait état d'un fonds de roulement de 1 484 365 840 : Selon M. RATIARISON, l'établissement ne dispose pas de fonds de roulement. Une confusion est faite avec le fonds de réserve. Cette somme n'existe pas sur le compte du Lycée Français de Tamatave. Une clarification sera faite avec le cabinet comptable.

Il a tenu à clarifier une dernière fois les confusions dans les termes financiers exprimés par M. L'Hôte :

- Fonds de Roulement et Fond de Reserve
- Gestion à flux tendu et Fonctionnement à flux tendu

Clarification faite, M. RATIARISON a procédé à la présentation du budget prévisionnel 2021-2022.

Ce budget comprend deux scénarii :

- Augmentation de 4% de la scolarité et revalorisation des salaires de 6% pour les contrats locaux
- Augmentation de 10% de la scolarité et revalorisation des salaires de 6% pour les contrats locaux

Il est composé des recettes attendues et des dépenses suivant la nomenclature de la comptabilité française (voir les détails en annexe).

Les indicateurs principaux soulignés sont :

- Taux de change
- Participation à la rémunération des résidents à 32%
- Taux d'inflation sur les biens de consommation de 8%
- PPN de 10% pour la santé
- Carte des emplois
 - o 23 résidents
 - o 91 recrutés locaux
 - o 03 expatriés (non payés par l'établissement)
 - o Des recrutements sont prévus pour 2022
- Les augmentations d'écologie et de salaire ne seront effectives qu'au mois de septembre.
- Effectif actuel de 901 élèves et prévisionnel de 910 élèves.

Des demandes de clarifications ont été adressées par le délégué du personnel M. Andry puis Mme FONTAINE sur des lignes budgétaires. Le proviseur y a répondu par le mécanisme de compensation dans le même chapitre.

Le cas des dépenses urgentes et imprévues ayant augmenté le budget de maintenance, a été soulevé par le président notamment :

- Le panneau de basket remplacé par du plexiglass
- Le mur du côté du canal des Pangalanes qui nécessite un budget de 50 millions pour le terrassement

Il a évoqué le cas de l'entretien des espaces verts par la société PAYSAGE DESIGN.

D'après lui, si on arrête ce contrat il faut une autre option et cette option pourra nécessiter plus de dépense. Il envisage donc un nouveau fonctionnement du prestataire :

- Travailler uniquement quand le lycée est fermé
- Le devis sera donc revu de 20% et il pourra récupérer le bois

M. RATIARISON est revenu sur le budget de la restauration et de l'internat, puis encore une fois sur la confusion entre fonds de roulement et fonds de réserve.

M. TAIBALY a alors proposé un changement de la présentation du fonds de roulement confirmé par M. RATIARISON et M. GEERAERTS. Cela faciliterait la lecture et la compréhension.

Le délégué du personnel a soulevé les questions des employés sur les augmentations de salaires en rapport avec l'inflation.

Il a été précisé par le Président puis le Proviseur, qu'inflation n'induit pas obligatoirement augmentation de salaire.

D'après le Président, ce budget a été élaboré pour trouver le meilleur équilibre entre les salaires, les besoins intrinsèques et les écolages. Pas plus de 10% d'augmentation d'écolage ne peut être fait.

M. DEFLY a posé la question par rapport à la gestion des dépassements de budget. D'après M. RATIARISON et le président, ces cas sont discutés et décidés en Comité de Gestion.

La question des recrutements a aussi été évoquée.

Il a été encore précisé par le Président que tout ce qui est fonctionnement et pédagogie relève de l'administration donc du Proviseur.

Le Comité de Gestion a finalement procédé au vote à bulletin secret comme proposé par Mme. FONTAINE.

Budget objet du vote : +10% Ecolage / +6% Salaire

Résultat du vote :

- 05 Oui
- 01 Non

Le budget avec augmentation de +10% de l'écolage et +6% du salaire des recrutés locaux est voté.

2. Questions diverses

- Le délégué du personnel a demandé la possibilité d'avoir une assurance pour le personnel en rappelant que cette mention figure déjà dans les contrats. Selon le Président et le Proviseur, des réflexions et une simulation sont en cours pour voir comment mettre en place une assurance via un prestataire. Ils ont demandé à ce que cette question soit discutée par tous les personnels avec leurs représentants.
- Préparatifs de la célébration des 50 ans du lycée : Le Proviseur a annoncé la date du 04 juin 2022 pour la célébration, date arrêtée par l'ambassade France. Le président a souligné que les préparatifs commencent dès maintenant.
- Recrutements : Le Proviseur a informé le Comité de Gestion du risque de départ de deux postes de résidents dans le second degré (physique-chimie et SVT).
- Le Proviseur a indiqué que lors du dialogue de gestion qu'il a eu avec Madame la Cheffe de secteur, il lui a été proposé la fermeture d'un poste de résidents en SVT sur les deux postes existants. Il informe l'assistance qu'il a négocié la création d'un poste de CPE à la place de cette suppression et que pour l'instant, il est urgent d'attendre les résultats des commissions de recrutement des résidents. Pourquoi ce choix ? Parce que dans un ou deux ans, M. Tovo prendra sa retraite. Il se dit favorable à une promotion en interne ; cependant, il n'a pas encore identifié la personne qui dispose de toutes les compétences attendues sur ce poste. Il espère que d'ici le départ de Monsieur Tovo, quelqu'un sera prêt à la vie scolaire pour occuper le poste. Il a déjà sa petite idée...
Le Président de l'APE indique qu'il attend la décision qui sera prise par l'agence et l'équipe de direction pour informer les membres du Comité de Gestion.

Plus aucune question n'étant posée et plus rien n'étant à l'ordre du jour, la réunion a été levée vers 10h46.

Tamatave, le 15/01/2022
Association Parent d'Elèves
2021-2022
Comité de Gestion